

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2020/n°82/5.5/22-09/13

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 15-09-2020

Date de l'affichage : 16-09-2020

OBJET :

**INFORMATION DES DECISIONS
PRISES PAR DELEGATION DE
POUVOIR**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX SEPTEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Arnaud FOUREL, Jean Claude CAMPOS, Véronique BONVICINI, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

Absents ayant donné procuration :

Marielle NEPOTY à Josiane ROSIER, Patricia VAN DER LINDE à Véronique BONVICINI
Christian LAPISARDI à Janine LHUILLIER, Michel AUSSANAIRE à Gilles TRAUJLET
Cédric BONATO à Joachim RAMS, Maryline POUGENC à Carine VANDERBISTE

Secrétaire de séance : Christine DUCHANGE

Rapporteur : Le Maire

Le Conseil Municipal

Vu les explications du Maire et sur sa proposition,

Vu l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

- 2020/23 qui annule la décision 17 et qui autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition de la parcelle BA 09 pour 80 m², appartenant à M. et Mme BALP Claude pour la période du 16 Juillet au 20 Septembre 2020, moyennant une redevance de 320 €, et ce afin d'accueillir les nombreux touristes de cet été.
- 2020/24 qui conclut un contrat d'assistance à la programmation avec la SARL L'YRE CINEMA du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020 pour un montant de 300 € H.T. mensuels
- 2020/25 qui attribue le LOT 2 (peinture) du marché « Restauration de l'Eglise Notre Dame des Sablons » à l'entreprise Pelatan pour un montant de 57 892 € H.T (tranche ferme pour 2 925 € H.T. - tranche conditionnelle 1 pour 45 770.50€ H.T. – tranche de marché 3 pour 8446.50 € H.T. et une option de 750 € H.T.)
- 2020/26 qui concède à Monsieur Yves Lucien ANDRIEU une concession funéraire pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €
- 2020/27 qui concède à M. et Mme GROUL Christian une concession funéraire pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €

- 2020/28 qui prolonge par avenant jusqu'au 31 décembre 2020 le marché de nettoyage des locaux et vitreries suite aux contraintes de la situation sanitaire COVID-19 ne permettant pas de lancer un nouveau marché
- 2020/29 qui prolonge par avenant jusqu'au 31 décembre 2020 le marché de nettoyage des locaux Gambetta suite aux contraintes de la situation sanitaire COVID-19 ne permettant pas de lancer un nouveau marché
- 2020/30 qui concède à M. et Mme Pierre PACQUET une concession funéraire pour cinquante ans moyennant une redevance de 465 €
- 2020/31 qui autorise M. le Maire à ester en Justice et qui désigne la SELARL DL Avocats pour défendre et représenter les intérêts de la commune dans le cadre de l'audition devant la CNAC concernant le recours de la SAS IMMALDI

Le Maire,
Pierre Maumejean

